

ÉNERGIE L'Europe presse la France d'ouvrir à la concurrence ses concessions hydroélectriques



Le barrage du Sautet (Isère) qu'EDF exploite et dont la concession est déjà arrivée à son terme.
Photo Le DL/Marc GREINER

Union sacrée pour garder les barrages

De la CGT aux députés LR, le gouvernement est prié de ne pas céder à Bruxelles. Le droit communautaire peut-il empêcher de "sanctuariser" l'exploitation d'un bien public, la ressource eau, aiguissant l'appétit d'opérateurs privés ?

Que la Commission européenne exige de la France l'ouverture du marché de l'hydroélectricité, où EDF est en situation de monopole, n'est pas nouveau. Près de quinze ans que les majorités se repassent la patate chaude.

À l'heure où la Française des Jeux vire au privé et où un référendum d'initiative parlementaire retarde la privatisation des Aéroports de Paris, ce service sera-t-il ouvert à d'autres opérateurs ?

Une nouvelle injonction européenne a été adressée à Paris le 6 mars, après celle de 2015. Et en plein débat sur l'avenir de l'Europe, la contestation gronde. Aux syndicats de l'opérateur public se sont joints une centaine de députés de tous bords. Et même des marcheurs...

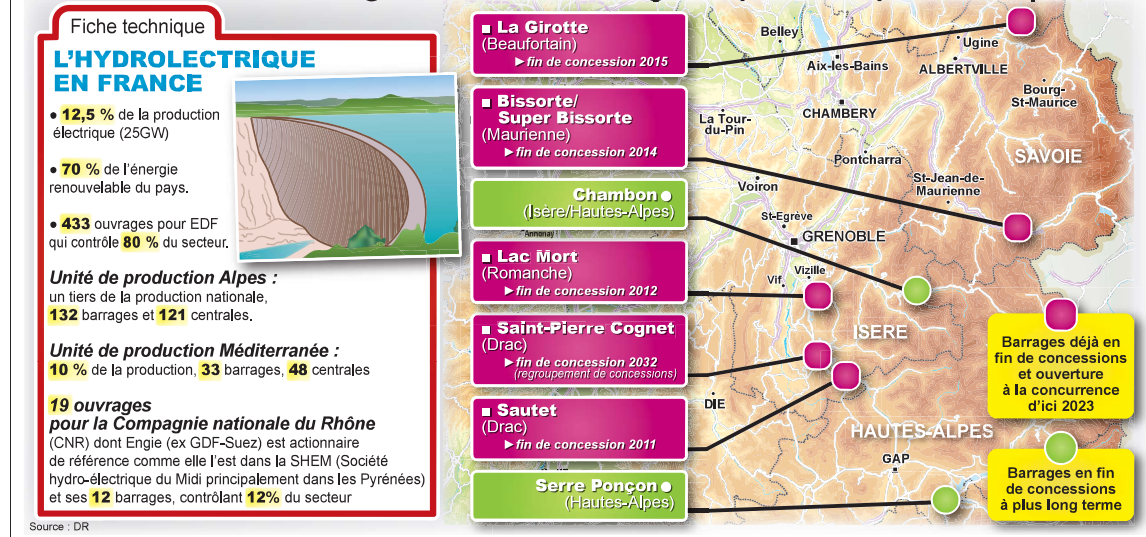
■ Quel patrimoine, quel enjeu ?

« Sept milliards de m³ d'eau douce sont stockés dans les barrages français, l'équivalent de 7 lacs d'Annecy. On ne peut pas être la génération qui donne les clés de tout ça à des acteurs économiques étrangers qui sont là pour faire du pognon ».

Qui parle ainsi ? Olivier Besancenot ? Non le député de droite (LR) de Haute-Savoie Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône Méditerranée.

Première énergie renouvelable, l'hydroélectricité est aussi la plus pratique, la seule permettant le stockage. En pointe de consommation, il suffit d'ouvrir les vannes pour

Dans la région, ces ouvrages qu'EDF pourrait perdre



que la lumière jaillisse.

Nos grands barrages ont été construits après guerre et leur rôle va au-delà de l'énergie verte. Régulation du débit des cours (eau potable), activité touristique (plan d'eau), irrigation pour l'agriculture et même sûreté avec le refroidissement des centrales nucléaires. Des missions non prévues il y a 75 ans quand ces ouvrages (barrages et centrales) ont été financés et concédés par l'État.

« Le multi-usage est parfois même plus important que la production », souligne la députée PS Marie-Noëlle Battistel (Isère) auteur d'un rapport en 2013. EDF et Engie (ex GDF-Suez), dont l'État est actionnaire principal, sont les deux acteurs historiques.

■ Pas une privatisation

Tous les ouvrages sont propriété de l'État qui garde le contrôle des contrats et de la sélection des candidats. Ce qui est en jeu c'est leur gestion.

En 2005, l'Europe engageait une procédure d'infraction demandant à la France de

mettre fin à ses pratiques de renouvellement de concession sans appel d'offres. Pour le député LREM des Hautes-Alpes, Joël Giraud, il n'y a pas péril en la demeure. « Si des dérives ont pu être constatées dans les concessions autoroutières ou sur l'eau, il est toujours possible de renforcer et rester maître des modalités contractuelles des nouvelles concessions ».

L'État pourrait revoir à la hausse ses contrats, faisant monter les enchères et en bétonner la rédaction. Mais outre les redevances, ces aménagements pour la plupart amortis, lui rapportent aussi en dividendes.

■ Quels ouvrages ?

Une ébauche de proposition était dans les cartons portant sur 150 concessions arrivant à échéance d'ici 2023 sur un total de 400. Les premiers barrages concernés sont donc ceux dont le contrat est déjà échu, désormais en délais glissants (Drac, La Mort, Beaufort, Bissorte, dans les Alpes).

Marie-Noëlle Battistel (PS) met en garde contre la multi-

plicité d'opérateurs sur un même bassin. Pour le Drac avec six barrages et la Duranc et le Verdon où 19 ouvrages sont liés, le risque c'est la désorganisation du système hydroélectrique et la cohérence de la chaîne.

■ Qui ça intéresse ?

Il y a bien sûr Engie qui pèse 12 % de la production actuelle à travers la Compagnie nationale du Rhône (CNR), sur le fleuve éponyme, et la société hydroélectrique en Midi Pyrénées (SHEM), deux sociétés d'économie mixte.

Pour le coup c'est encore la collectivité. Mais il y a aussi le pétrolier Total, soucieux d'explorer le renouvelable, via sa filiale Direct énergie, le Canadien Hydro Québec, le Norvégien Statkraft, le Suédois Vattenfall, le Suisse Alpiq, l'Italien Enel et même les Chinois... « Qui ira les contrôler dans le domaine de la sûreté ? », interroge la députée Battistel.

■ Le gouvernement peut-il dire non ?

« La situation a changé »,

assure la députée iséroise. La dernière mise en demeure de Bruxelles concerne cette fois sept autres pays (Allemagne, Autriche, Portugal, Italie, Pologne, Slovaquie et Suède). « L'Union faisant la force à huit, on pourra nous entendre. »

Cent six députés de tous bords ont demandé en avril à l'Assemblée que ce secteur hydroélectrique stratégique soit sanctuarisé, classé sous le régime protecteur des « services d'intérêt économique général ». Bref, comme La Poste, non soumis à concurrence, restant confié aux opérateurs historiques (CNR, EDF et SHEM).

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'est dit prêt à convaincre la Commission européenne que « cette ouverture à la concurrence, n'est pas forcément la meilleure solution ».

Le gouvernement avait deux mois pour répondre à Bruxelles. Le délai est passé, mais sans doute faut-il attendre les élections pour connaître le dénouement.

Antoine CHANDELLIER

La concurrence pour stimuler les investissements ?

Pour le ministre de l'Écologie, François de Rugy, le statu quo ne favoriserait pas l'optimisation des dernières forces de l'eau : « Le fait que, pendant des années, on n'a rien renouvelé, rien investi, a été néfaste, a-t-il répondu début avril à l'Assemblée. Nous pourrions aller jusqu'à 15 % d'électricité d'origine hydraulique s'il y avait une meilleure gestion des barrages. »

La députée Battistel répond que le sous-investissement se limite aux ouvrages en fin de contrat, dans l'incertitude.

Chez EDF, qui demande à être traité de manière équitable en cas de mise en concurrence, on rappelle les travaux réalisés sur les concessions renouvelées. Telle Romanche/Gavet en Isère en 2010 où six centrales et cinq barrages ont muté en un ouvrage souterrain permettant de produire 30 % de

plus et l'équivalent de la consommation d'une ville de 230 000 habitants. EDF investit 450 M€ par an dans l'hydroélectricité.

Électricité plus chère ?

Les concessions hydroélectriques produisent aujourd'hui l'électricité la moins chère de France avec 20 à 30 €/MWh (contre 35 à 46 pour le nucléaire).

« Cette mise en concurrence apportera une seule chose : la hausse des prix », assure la députée Battistel. Fabrice Coudour, à la fédération CGT Énergie abonde : « C'est ce qui s'est passé ailleurs. Aujourd'hui, l'hydro tire le prix global du mix électrique vers le bas. » Et EDF a la responsabilité du tarif réglementé auquel 75 % de la population est soumise.

A.Ch.

Sur le Rhône, la CNR prolongée pour 18 ans ?

De Génissiat, dans l'Ain, à Caderousse, dans le Vaucluse, avec ses 19 ouvrages le Rhône est le fleuve énergie par excellence. Le 7 juillet 2018, l'État français a notifié par écrit à l'Europe son souhait de prolonger la concession d'aménagement du Rhône à la CNR pour une durée de 18 ans. Depuis, cette demande est en cours. Du côté de la CNR, on précise « qu'il s'agit d'un dossier instruit de façon dissociée des autres questions entre l'État français et l'Europe concernant le marché de l'hydroélectricité ».

Si le contrat de la CNR, qui n'a repris l'exploitation des ouvrages électriques du Rhône qu'en 2001 (jusqu'à gérés par EDF), échappe à la mise en concurrence avec cette prolongation, c'est que sa mission dépasse la production depuis l'origine. Cette concession relève d'un régime juridique propre, relatif à l'aménagement du fleuve avec des engagements sur d'autres domaines : transport fluvial et gestion des ports, environnement, l'irrigation et autres usages agricoles. La prolongation portée par le Ministère de la transition écologique et solidaire est en phase de concertation publique jusqu'à fin juin. Reste que pour Fabrice Coudour (CGT), dans 18 ans la donne pourrait changer...

A.Ch.